



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,
du budget et de l'administration**

Addendum

Premier rapport: Questions financières

I. Autres questions financières
(Douzième question à l'ordre du jour)

***Financement d'une étude technique
du bâtiment du siège***

1. La Directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration (M^{me} O'Donovan) a confirmé que l'attribution d'un contrat pour la réalisation d'une étude technique fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres.
2. *La commission recommande au Conseil d'administration, en vue d'éviter tout retard dans la mise en route d'urgence d'une étude technique globale du bâtiment du siège, de donner son accord pour que les dépenses engagées en 2005 pour l'exécution de cette étude, qui ne devront pas dépasser 270 000 francs suisses, soient prélevées sur le Fonds pour le bâtiment et le logement, étant entendu que le montant débité serait remboursé au fonds en 2006 au moyen des crédits qui seraient prévus dans le programme et budget 2006-07 pour cette étude.*

Deuxième rapport: Questions de personnel

**II. Questions relatives au Tribunal
administratif de l'OIT**
(Vingtième question à l'ordre du jour)

a) Composition du Tribunal

3. La commission a adopté le point appelant une décision.

4. La commission recommande:

- a) *au Conseil d'administration et, par son intermédiaire, à la Conférence d'exprimer leur gratitude à M^{me} Flerida Ruth P. Romero pour la contribution qu'elle a apportée au cours des cinq dernières années aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail;*
- b) *au Conseil d'administration de proposer à la Conférence internationale du Travail, à sa 93^e session, le renouvellement du mandat de M^{me} Geneviève Gaudron pour une durée de trois ans;*
- c) *au Conseil d'administration qu'il autorise son bureau à soumettre, en son nom, une proposition directement à la Conférence concernant le remplacement du juge dont le mandat arrive à expiration en juin 2005.*

La Conférence internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de renouveler le mandat de M^{me} Geneviève Gaudron pour une durée de trois ans;

Exprime sa gratitude à M^{me} Flerida Ruth P. Romero pour la contribution qu'elle a apportée au cours des cinq dernières années aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

Genève, le 23 mars 2005.

Points appelant une décision: paragraphe 2;
paragraphe 4.